Championnat de Ligue Interclubs

Amendes et pénalités sportives

Annexe 2
Adopté en CA le : 22/04/2026
Entrée en vigueur : 01/08/2026
Validité : permanente

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. Amendes

Forfait général	500 €
Désistement tardif d'une équipe	300 €
Forfait d'une équipe sur une rencontre	200 €
Absence de Juge arbitre actif ou en cours de formation	500 €
Récidive absence de juge arbitre actif ou en cours de formation	750 €
Absence d'arbitre dans le club pour les divisions prénationale, R1 et R2	200 €
Récidive absence d'arbitre dans le club pour les divisions prénationale, R1 et R2	400 €
Arbitre insuffisamment gradé dans le club	150 €
Défaut de joueur/ses sur une rencontre	100 € par joueur
Absence d'arbitre sur une rencontre	100 €
Arbitre insuffisamment gradé sur une rencontre	30 €
Tenue non conforme aux règlements sur une rencontre	50 €
Tenue différenciée sur une même rencontre	50 €
Retard dans la fourniture des éléments d'une rencontre	30 €

Les amendes pour « absence d'arbitrage » et « arbitre insuffisamment gradé » sont doublées à partir de la 2ème infraction.

2. Pénalités Sportives

Forfait général

---> interdiction de promotion pour toutes les équipes du club inscrite en ICR ou prétendant aux ICR.

Désistement tardif

---> interdiction de promotion pour toutes les équipes du club inscrite en ICR ou prétendant aux ICR.

---> rétrogradation automatique pour la saison suivante de l'équipe forfait.

Absence de Juge arbitre actif ou en formation (en dehors des éléments dérogatoires)

---> Interdiction de promotion pour toutes les équipes du club en ICR

Récidive absence de Juge arbitre actif ou en formation (en dehors des éléments dérogatoires)

---> Interdiction de promotion pour toutes les équipes du club en ICR

Absence de Juge arbitre actif ou en formation après le contrôle post récidive au 1er juin

---> Interdiction d'inscription du club en ICR la saison suivante du contrôle post récidive.

Joueur non en règle

---> Un point de pénalité au classement général

---> Matchs du joueur non en règle perdus par forfait

---> Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres.

Erreur de hiérarchie
---> Un point de pénalité au classement général
---> Les matchs concernés seront perdus par forfait.

Match non joué (sauf à la suite d'une blessure, cf. article 16)
---> Un point de pénalité au classement général

Non-participation d'une équipe sur une journée
---> Rencontres perdues par forfait : 0-1, 0-8, 0-16

Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée
---> forfait général : tous ses résultats sont annulés

Amende non payée
---> Interdiction d'inscription pour le club sur la première saison de participation aux ICR après la saison de l'amende.